



# COMPTE-RENDU

## DU CONSEIL MUNICIPAL DE CERCIER

**SÉANCE DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2022**

**Présents ou représentés** : Patrice PRIMAULT, Estelle BARAT, Sylvain BLONDON, Gaëlle LISCI, Ingrid JENNY, Patrick BARAT, Christine SALLANSONNET (procuration à Patrice PRIMAULT), Alexandra ANTONIELLO, Joachim LACROIX.

**Absent excusé** : Stéphanie BRUN, Guillaume CLERC, Christophe PAN, Lionel PRICAZ, Adrien BILLET.

Nombre de présents ou représentés : 10

Quorum : 8

*Mme Alexandra ANTONIELLO est nommée Secrétaire de séance.*

### **Ordre du jour** :

- **Délibérations** :

- **\* n° 2022/09/01 : ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023**

**Vu** le référentiel budgétaire et comptable M57 du 1<sup>er</sup> janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature fonctionnelle,

**Vu** l'avis favorable du comptable en date du 24 mai 2022,

**Considérant** que la commune de CERCIER s'est engagée à appliquer la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Que** cette nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local,

**Considérant** que le référentiel M57, instauré au 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, département, établissements publics de coopération intercommunales et communes).

**Qu'**il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions,

**Que** ce référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires,

**Qu'**ainsi :

En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif,

En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exécution des crédits relatifs aux dépenses de personnel),

En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisation de programme et d'autorisation d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections.

**Que** le solde du compte 1069 est à ce jour de 0.00 €,

**Considérant** que le passage à la M57 n'impose pas à la collectivité d'adopter un règlement budgétaire et financier en l'absence de recours aux autorisations de programmes et d'engagements.

**Ayant entendu l'exposé du Maire,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,**

- Autorise la mise en place de nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la commune de CERCIER et opte pour le plan de compte développé,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le vote a lieu à main levée.

**10 voix pour**

• **Questions diverses :**

○ **Urbanisme :**

*DP en cours d'instruction :*

- DP0030 : Pose d'une clôture, d'un portail et d'un revêtement goudronné – Chemin de Menoux – Déposée le 20/08
- DP0031 : exhaussement de terrain – Route d'Allonzier – Déposée le 25/08
- DP0032 : Installation de panneaux photovoltaïques – Chemin de Menoux – Déposée le 31/08

*DP instruite :*

- DP0022 : Construction d'une piscine – Chemin de Menoux – Favorable le 9/06
- DP 0024 : Installation d'une clôture – Route du Pont Drillot – Favorable le 23/06
- DP0025 : Remplacement des matériaux d'une terrasse existante – Favorable le 23/06
- DP0026 : Remplacement de fenêtres et volets - Route du Pont Drillot – Favorable le 23/06
- DP0027 : Installation de panneaux photovoltaïques – Route de la cour – Favorable le 20/07

- DP0028 : Division parcellaire – Chemin des Pratz – Refus le 18/08
- DP0029 : Construction d'une piscine – Chemin de Menoux – Favorable le 29 juillet

PC instruit :

- PC0002/T01 : Transfert PC0002 – Construction 5 villas – Route du Pont Drillot – Favorable le 15/07.

o **Tri Sélectif à Doret :**

Monsieur le Maire a fait part d'une proposition d'un riverain, pour un nouvel emplacement concernant le Tri sélectif du hameau. Après un tour de table, le conseil municipal a refusé à l'unanimité cette proposition pour des raisons de sécurité quant à l'accès et de terrassement important à faire pour rendre cet emplacement opérationnel.

Fin de la séance à 20h30

Le Maire  
Patrice PRIMAULT

La secrétaire  
Alexandra ANTONIELLO

